

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 15 mai 2019 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR : TRAA1913706S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 9 novembre 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. Gervais Gaudière, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions, à :

M. Christophe Mornon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet ;

M. Gwendal Bonizec, attaché principal d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 1 000 euros toutes taxes comprises liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions de leur site respectif, à :

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires ;

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », dans la limite des attributions du département « surveillance et régulation », à :

Mme Séverine Fiorletta, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de la division « régulation et développement durable » ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de la division « sûreté » ;

M. François Grémy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de la division « opérations aériennes » ;

Mme Béatrice Artigliéri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la division « aéroport et navigation aérienne ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement locaux d'une journée dans le ressort de la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de leur département, à :

M. Claude Haillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de la subdivision « transport aérien » ;

M. Alain Minisini, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « régulation des aéroports » ;

Mme Anne Lagueyte, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la subdivision « aviation légère » ;

M. Laurent Chausseray, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « navigation aérienne ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires ;

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires ;

Mme Nicole Garcia, adjointe d'administration de l'aviation civile de première classe, gestionnaire finances ;

Mme Karine Pelletant, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances ;

Mme Cindy Duffie, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à Mme Véronique Maillé, adjointe d'administration de l'aviation civile de première classe, secrétaire de direction.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chargée d'affaires ;

Mme Karine Pelletant, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Gervais Gaudière, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

M. Christophe Mornon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Gwendal Bonizec, attaché principal d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources ».

Article 10

La décision du 9 avril 2019 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 15 mai 2019.

Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile,

P. CIPRIANI